

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES COMPETENCES
SERVICE CARRIERES ET DIALOGUE SOCIAL**

**ARRETE N° 486/2023
PORTANT COMPOSITION
DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L261-2 et suivants ;

Vu le décret n°89-229 du 19 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2020-1533 du 8 décembre 2020 relatif aux commissions administratives paritaires et aux conseils de discipline de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 1^{er} juillet 2021 portant désignation du Président des commissions administratives paritaires des catégories A, B et C ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des élections pour le renouvellement général des représentants du personnel ;

Vu les procès-verbaux du 8 décembre 2022 et la proclamation des résultats des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires du Conseil départemental du Cher ce même jour ;

Vu l'arrêté n°211/2023 en date du 21 mars 2023 portant composition des commissions administratives paritaires des catégories A, B et C du Conseil départemental du Cher ;

Considérant que les commissions administratives paritaires sont présidées par l'autorité investie du pouvoir de nomination qui peut se faire représenter par un élu ;

Considérant que les représentants de la collectivité sont choisis par l'autorité investie du pouvoir de nomination parmi les membres de l'organe délibérant titulaires d'un mandat électif ;

Considérant que le nombre de représentants titulaires de la collectivité a été fixé à 5 pour la catégorie A, à 4 pour la catégorie B et à 7 pour la catégorie C, ainsi que le nombre de représentants suppléants ;

Accusé de réception en préfecture
018-221800014-20230912-486-2023-AI
Date de télétransmission : 13/09/2023
Date de réception préfecture : 13/09/2023

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER

1 place Marcel Plaisant ■ CS N°30322 ■ 18023 Bourges Cedex ■ Tél 02 48 27 80 00 ■ www.departement18.fr

Considérant que le nombre de représentants du personnel titulaire a été fixé à 5 pour la catégorie A, à 4 pour la catégorie B et à 7 pour la catégorie C, ainsi que le nombre de représentants suppléants ;

Considérant le départ de la collectivité d'un membre siégeant en qualité de représentant du personnel titulaire de la commission administrative paritaire de la catégorie C ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Le Président du Conseil départemental, Président des commissions administratives paritaires des catégories A, B et C, est représenté par Madame Catherine REBOTTARO, Conseillère départementale déléguée.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine REBOTTARO, Conseillère départementale déléguée, le Président du Conseil départemental, Président des commissions administratives paritaires des catégories A, B et C, peut être représenté par n'importe quel membre titulaire ou suppléant de la collectivité, désigné par le présent arrêté.

Article 3 : Les représentants de la collectivité désignés par le Président du Conseil départemental pour siéger aux commissions administratives paritaires des catégories A, B et C figurent au tableau joint au présent arrêté.

Article 4 : Les commissions administratives paritaires du Conseil départemental du Cher sont composées conformément aux tableaux joints au présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté prend effet à compter de l'accomplissement de la 1^{ère} mesure de publicité suivante : affichage ou publication au recueil des actes administratifs.

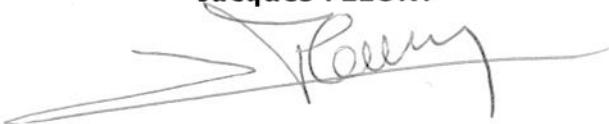
Article 6 : Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant la date d'accomplissement des formalités de publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours administratif.

Article 8 : Le Directeur Général des Services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A BOURGES, le 13 SEP. 2023

Le Président,
Jacques FLEURY



Acte déposé à la Préfecture du Cher le : 13 SEP. 2023

Acte publié le : 13 SEP. 2023

Accusé de réception en préfecture
018-221800014-20230912-486-2023-AI
Date de télétransmission : 13/09/2023
Date de réception préfecture : 13/09/2023

COMPOSITION CAP CATEGORIE A

En application du décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

REPRESENANTS DE L'ADMINISTRATION		REPRESENANTS DU PERSONNEL	
TITULAIRES Avec voix délibérative	SUPPLEANTS Sans voix délibérative	TITULAIRES Avec voix délibérative	SUPPLEANTS Sans voix délibérative
Mme Catherine REBOTTOARO, Présidente		SNUTER18-FSU	SNUTER18-FSU
M. Fabrice CHOLLET	Mme Clarisse DULUC	Mme Gaëlle CHOLLET, assistant socio-éducatif	Mme Nassira ZIADI, assistant socio-éducatif
Mme Sophie BERTRAND	Mme Marie-Line CIRRE	M. Nicolas CARBOULEC, assistant socio-éducatif	Mme Carole DOGUET, assistant socio-éducatif
M. Christian GATTEFIN	Mme Bénédicte DE CHOULOT	Mme Florence GRASSIN, puéricultrice hors classe	Mme Fatima BOUKHLAL, assistant socio-éducatif
Mme Florence PIERRE	M. Pierre GROSJEAN	CGT	CGT
	M. Jean-Luc BRAHITI	Mme Emilie BOUDIN, assistant socio-éducatif	Mme Stéphanie LASFARGEAS, assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle
		M. Fabrice NATUREL, assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	Mme Sylvia CIDALE, psychologue hors classe

COMPOSITION CAP CATEGORIE B

En application du décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

REPRESENANTS DE L'ADMINISTRATION		REPRESENANTS DU PERSONNEL	
TITULAIRES Avec voix délibérative	SUPPLEANTS Sans voix délibérative	TITULAIRES Avec voix délibérative	SUPPLEANTS Sans voix délibérative
Mme Catherine REBOTTOARO, Présidente		CGT/SNUTER18-FSU	CGT/SNUTER18-FSU
M. Fabrice CHOLLET	Mme Clarisse DULUC	M. Christian GEORGES, technicien principal de 2ème classe	Mme Françoise HUGUENY, technicien principal de 1ère classe
Mme Sophie BERTRAND	Mme Marie-Line CIRRE	Mme Mathilde LAFON, Assistant de conservation principal de 1ère classe	M. Denis LESCALE, technicien principal de 1ère classe
Mme Bernadette PERROT-DUBREUIL	M. Christian GATTEFIN	Mme Sabine JOUANIN, rédacteur principal de 2ème classe	Mme Martine BOULLET, rédacteur principal de 1ère classe
	M. Jean-Luc BRAHITI	Mme Maryse PERRUCHON, rédacteur principal de 1ère classe	Mme Lydie BILLAUT, rédacteur principal de 1ère classe

COMPOSITION CAP CATEGORIE C

En application du décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

REPRESENANTS DE L'ADMINISTRATION		REPRESENANTS DU PERSONNEL	
TITULAIRES Avec voix délibérative	SUPPLEANTS Sans voix délibérative	TITULAIRES Avec voix délibérative	SUPPLEANTS Sans voix délibérative
Mme Catherine REBOTTOARO, Présidente		SNUTER18-FSU	SNUTER18-FSU
M. Fabrice CHOLLET	Mme Marie-Line CIRRE	M. Philippe LACORNE, agent de maîtrise principal	Mme Karine TRICHEUX, adjoint administratif principal de 1ère classe
Mme Sophie BERTRAND	Mme Bénédicte DE CHOULOT	M. Antony DEROCHE, agent de maîtrise principal	M. Hakim SEBA, adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement
M. Christian GATTEFIN	M. Pierre GROSJEAN	Mme Céline ROBBE, adjoint administratif principal de 1ère classe	Mme Valérie SAUNIER, adjoint administratif principal de 1ère classe
Mme Bernadette PERROT-DUBREUIL	M. Jean-Luc BRAHITI	Mme Fatima SADDIK, adjoint administratif principal de 2ème classe	Mme Cathy SIEGLER, adjoint administratif principal 2ème classe
Mme Sophie CHESTIER	M. Richard BOUDET	CGT	CGT
Mme Clarisse DULUC	M. Patrick BAGOT	M. Alexandre STIRER-CHOURBAC, adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement	Mme Isabelle DAROIS, adjoint technique des établissements d'enseignement
	M. Patrick BARNIER	CFDT/FO/UNSA	CFDT/FO/UNSA
		Mme Pascale BECUAU, adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement	Mme Nathalie KERVINIO, adjoint administratif principal de 1ère classe
		M. Denis METHENIER, agent de maîtrise principal de 1ère classe	M. Sébastien DELOUCHÉ, adjoint technique Accusé de réception préfecture 016-221800014-20230912-486-2023-Ant Date de télétransmission : 13/09/2023 Date de réception préfecture : 13/09/2023